

# Implantation du programme : mission accomplie !



Angélique Metra  
asstsas

Comme bon nombre d'établissements, le CSSS du Suroît a été invité à revoir son processus de cadenassage au cours de la dernière année. Voici un aperçu du parcours qui a mené au succès du projet.

Dans le cadre du programme sur la sécurité des machines, les inspecteurs de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) évaluent la problématique du cadenassage et produisent des avis de dérogation au besoin. Cela s'est produit au CSSS du Suroît. Une procédure de cadenassage a été exigée pour le compacteur à déchets. Ensuite, une démarche générale a été requise pour l'ensemble des équipements du CSSS.

## PRISE DE CONSCIENCE

L'établissement a présenté un premier projet à la CSST correspondant à l'esprit de plusieurs documents. Verdict : proposition trop générale ! Elle ne prenait pas en considération les principes de la norme CSA Z460-052, ne donnait pas de directive précise et ne permettait pas une applicabilité pour une machine ou un équipement particulier.

Face à cette décision, l'établissement a mis en place un groupe de travail pour établir un plan d'action. L'ASSTSAS a soutenu le comité en suggérant, entre autres, une méthodologie d'implantation d'un programme de cadenassage et en formant un membre de l'équipe.

## SENSIBILISATION ET MOBILISATION

L'épineuse question des ressources et du budget a constitué un obstacle au départ. L'établissement a alors recruté

Jean-François Boisvert, stagiaire en génie mécanique. Plus que l'obligation de se conformer à l'avis de dérogation de la CSST, l'intégration d'un jeune travailleur a catalysé l'adhésion du personnel à la démarche. En effet, pour M. Boisvert, respecter le cadenassage, sujet étudié durant sa formation, était essentiel. Cependant, l'application devenait une tout autre affaire, surtout en l'absence de documents et de matériel pertinents. Les travailleurs pouvaient donc être exposés à des dangers sans le savoir !

Ainsi, les méthodes de travail connues de tous par expérience et transmises verbalement devaient être formalisées. Cela a sensibilisé le personnel quant à la pertinence de la démarche. Un consensus s'est rapidement établi pour un programme « pratico-pratique », facile à appliquer. « On ne voulait pas d'un outil qui prend la poussière sur une tablette et dont personne ne se sert », raconte Jean-François Boisvert.

## L'INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS

Le stagiaire débute son mandat par un inventaire des machines nécessitant du cadenassage. Son point de départ a été l'inventaire existant au programme d'entretien préventif, mais une mise à jour s'imposait.

L'organisation a d'abord mis l'emphase sur le compacteur à déchets. Par la suite, la chaufferie et le sous-sol ont été prioritaires compte tenu de la quantité importante d'équipements qui s'y trouvent. Le centre hospitalier a été le premier site pris en charge. La démarche s'est ensuite étendue à l'ensemble des sites du CSSS.

Les informations sur environ 200 équipements ont été regroupées dans un fichier Excel. En parallèle, les équipements ont été codifiés dans le respect de la logique utilisée en entretien préventif. Pour l'identification des sources d'énergie des équipements, les travailleurs ont offert un grand soutien compte tenu de leur bonne connaissance du terrain et des équipements.

Les méthodes de travail connues de tous par expérience et transmises verbalement devaient être formalisées.

Cette phase de la démarche a permis de cibler d'autres actions : remplacer certains équipements (ex. : disjoncteurs), remédier à l'absence de garde sur d'autres. L'établissement voulait devenir proactif quant aux autres actions à mener.

### **PRODUIRE DES FICHES DE CADENASSAGE**

Un concept de fiche a été proposé aux employés. La version bonifiée de leurs suggestions est devenue le modèle de l'établissement. Une fiche a été produite pour chaque équipement ou machine et constitue une procédure spécifique : séquence des opérations, arrêt et isolement des énergies et gestion des énergies résiduelles, mise en place et retrait des dispositifs de cadenassage, vérification de l'isolement et de la coupure d'alimentation. Le tout dans une forme conviviale !

Trois cartables d'information ont été constitués. Le premier regroupe des documents de référence. Le deuxième est un manuel à l'intention des employés pour un rappel ou en cas de blanc de mémoire sur un élément donné. Le dernier cartable permet de localiser un équipement et d'avoir accès à sa fiche de cadenassage. Ainsi, même dans les situations urgentes, avant de se rendre sur les lieux, un travailleur peut vérifier si du cadenassage s'applique et prévoir le matériel en conséquence. Cela augmente l'efficacité tout en respectant la sécurité.

Le dernier cartable contient aussi les fiches de remise en service. Le répondant de l'équipement (celui qui intervient sur un équipement et effectue le cadenassage) doit remplir une fiche de remise en service après le décadenassage. Cette fiche indique que tous les objets non nécessaires ont été retirés de la zone d'opération de l'équipement, que le cadenassage et le décadenassage ont bien eu lieu, que les étiquettes ont été enlevées et que le personnel concerné a été avisé de la remise en service de l'équipement une fois les vérifications effectuées par le répondant. De plus, si des modifications doivent être apportées à la fiche de cadenassage, elles doivent être indiquées sur la fiche de remise en service.

**Out le personnel du Service des installations matérielles a été convié à une formation. En effet, bien que tous les travailleurs ne soient pas amenés à cadenasser, ils sont parfois interpellés pour donner de l'aide. La formation a comporté tant sur les aspects théoriques que pratiques grandement appréciés du personnel. Même si des aspects généraux ont été traités (ex. : réglementation), le tout a été orienté sur le programme de cadenassage de l'établissement. La formation a aussi permis de tisser des liens entre les travailleurs et de les mobiliser autour d'une même thématique.**

## **Des endroits stratégiques permettent d'entreposer les accessoires et le matériel (cadenas, couvre-valves, etc.).**

À l'heure actuelle, plusieurs fiches restent à valider, mais la grande majorité est déjà disponible et a été diffusée au personnel.

### **MATÉRIEL DE CADENASSAGE**

Des cadenas ont été acquis et attribués au personnel, à raison de trois par personne. D'un modèle à clé unique, les cadenas portent le nom et la photo de l'employé et présentent des couleurs différentes selon le corps de métier. Des cadenas communs sont mis à la disposition des contracteurs au besoin.

Des endroits stratégiques permettent d'entreposer les accessoires et le matériel (cadenas, couvre-valves, etc.). Un poste principal a été créé à proximité des ateliers du Service des installations matérielles, de même qu'un poste dédié à la chaufferie.

### **IMPLANTATION DU PROGRAMME**

Le programme de cadenassage a ensuite été rédigé. Des situations spécifiques ont été traitées (perte d'une clé, oubli d'un cadenas, changement de quart de travail, etc.). De la formation a été donnée au personnel. Pour assurer le suivi et la pérennité du système et pour l'améliorer, un employé du Service des installations matérielles a été chargé de la mise à jour de l'inventaire et des fiches de cadenassage.

### **LA SÉCURITÉ : UNE SATISFACTION !**

Évidemment, des améliorations demeurent toujours possibles, par exemple une formation approfondie pour la personne encadrant le programme, la mise en place de critères lors des appels d'offres et une meilleure communication avec les sous-traitants.

Une bonne communication a été la clé de la réussite pour mettre en place un tel projet au cours d'un seul été. En plus de s'être conformé aux exigences de la CSST, l'établissement a la grande satisfaction de voir son personnel évoluer dans un environnement plus sécuritaire. Cela n'a pas de prix ! ●

Merci à Nicolas Bessette, directeur adjoint des ressources techniques, et à Jean-François Boisvert, stagiaire, de leur collaboration à la rédaction de l'article.